

Décision

Générale

colonial

Décision n° 586 relative a la bourse scolaire accordée a l'élève Daproz (Raoul)

n° 586

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 avril 1946

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro
30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 226 du 15 février octroyant une demi-bourse bourse une Duproz scolaire de 2.916 francs à l'élève (Raoul). pour en jouir au lycée Galliéni, à Tananarive, a été rapporté. Dès son arrivée en France, l'intéressé pourra demander à bénéficier d'une nouvelle bourse dans un lycée métropolitain.